



**VILLE DE
LA GRAND'CROIX**

2, rue Jean Jaurès
Tél. 04 77 73 22 43
Fax. 04 77 73 41 20

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA GRAND'CROIX (42320)**

DELIBERATION n° 2018.05-45

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2018

Membres présents : M. Luc FRANÇOIS, Mme Nathalie MATRICON, M. Kahier ZENNAF, M. Gérard VOINOT, M. Marc BONNEVAL, Mme Delphine VINCENT, M. Samuel MERLE, M. Olivier MAISONNEUVE, Mme Saliha DEROUAZ, M. Patrick JOUBERT, M. Bertrand CHANAVAT, Mme Véronique HENRY, Mme Florence BROSSE, M. René SERINE, Mme Géraldine REMILLIEUX, Mme Véronique REYNAUD, M. Lionel VALLON, M. Cyril HILLION, M. José BLACODON, Mme Hélène ALLABRUNE, M. Mme Magali BOURRAT OLIVIÉ.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Christiane CHARBONNEL (pouvoir à M. Samuel MERLE)
Mme Chrystelle COPPARONI (pouvoir à M. Kahier ZENNAF)
M. Michel NOIR (pouvoir à M. Marc BONNEVAL)
Mme Marie-Christine COSI (pouvoir à Mme Véronique HENRY)
Mme Gabrielle CHAMBE (pouvoir à Mme Magali BOURRAT OLIVIÉ)

Membres absents : M. Abde Rachid DAOUD, M. Emmanuel PITIOT, M. Alphonse SCOZZARI BAIO.

Secrétaire de séance : Mme Véronique REYNAUD

OBJET : Service vie scolaire - approbation des tarifs au 1^{er} septembre 2018

Rapporteur : Monsieur Kahier ZENNAF, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs du service vie scolaire au 1^{er} septembre 2018. Les propositions suivantes sont soumises à l'Assemblée.

Restauration scolaire + 1 h ½ de garderie

Le calcul des nouveaux tarifs tient compte de la révision du prix du repas effectuée par le prestataire, dans le cadre du marché.

	Tarifs par enfant/repas	
	Pour mémoire 2017	Propositions 2018
Contribuables locaux		
Un enfant	4,02 €	4,10 €
Deux enfants	3,92 €	4,00 €
A partir de trois enfants	3,82 €	3,90 €
Non contribuables locaux	5,15 €	5,50 €
Repas sans réservation ou réservation faite hors délais	5,96 €	6,20 €

Les menus non décommandés dans les délais sont facturés au prix normal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20180515-2018-05-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2018

Affichage : 16/05/2018

le Maire, Luc FRANCOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Egalement, afin de ne prendre aucun risque quant à l'accueil des enfants bénéficiaires d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour allergies et/ou intolérances alimentaires, il a été convenu, en lien avec le prestataire, de demander aux familles de fournir un panier repas.

Dans ce cas, un tarif spécifique sera appliqué, comme suit :

	Contribuables locaux	Non contribuables locaux
Accueil d'un enfant avec panier repas (dans le cadre d'un PAI)	2,46 €	3,30 €

Accueil périscolaire

Le périscolaire fonctionne sur trois sites, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7 h 00 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 19 h.

La prestation est comptabilisée en heure ou en demi-heure ; toute demi-heure entamée est due.

		Tarifs pour une heure	
		Pour mémoire 2017	Propositions 2018
Si quotient familial < 457	Contribuables locaux	1,42 €	1,44 €
Si quotient familial > 457	Contribuables locaux	2,20 €	2,24 €
Si quotient familial < 457	Non contribuables locaux	1,74 €	1,90 €
Si quotient familial > 457	Non contribuables locaux	2,72 €	2,90 €

		Tarifs forfaitaires Prestation du matin	
		Pour mémoire 2017	Propositions 2018
Accueil sans réservation Absence non décommandée dans les délais. Réservation hors délais	Contribuables locaux	3,33 €	3,38 €
	Non contribuables locaux	4,10 €	4,16 €

		Tarifs forfaitaires Prestation du soir	
		Pour mémoire 2017	Propositions 2018
Accueil sans réservation Absence non décommandée dans les délais. Réservation hors délais	Contribuables locaux	5,56 €	5,64 €
	Non contribuables locaux	6,83 €	6,93 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

☞ approuve les nouveaux tarifs du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire tels qu'ils sont présentés, au 1^{er} septembre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations
du Conseil Municipal

Fait à La Grand'Croix, le 16 mai 2018

Le Maire,
Luc FRANÇOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20180515-2018-05-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2018

Affichage : 16/05/2018

le Maire, Luc FRANCOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.